



SPEAK UP

CONDUITE RESPONSABLE DES AFFAIRES

TOUS responsables



Guide Sodexo Speak Up

sodexo
SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

INTRODUCTION

Nos collaborateurs et partenaires font preuve d'engagement envers les valeurs d'esprit de service, d'esprit d'équipe et d'esprit de progrès, ainsi qu'envers les principes éthiques de Sodexo qui nous guident dans nos activités au quotidien. Sodexo est et doit rester une entreprise inspirant confiance à ses collaborateurs, clients et autres parties prenantes. Ceux travaillant pour et avec Sodexo doivent être respectés en toute circonstance et rester confiants quant à l'intégrité de leur relation et de leur engagement avec notre entreprise.

Les présentes directives définissent les normes et procédures en matière de signalement.

Ces directives visent également à fournir un cadre prônant une prise de parole responsable et sûre de la part des collaborateurs et partie prenante, sans crainte de conséquences négatives.

Dans toute entreprise, il peut arriver qu'une personne découvre ou soupçonne un acte répréhensible au travail.

Les objectifs des présentes lignes directrices sont les suivants :

- Encourager les employés et les travailleurs de Sodexo à signaler dès que possible tout soupçon d'acte répréhensible, en sachant que leurs préoccupations seront prises au sérieux, qu'une enquête appropriée sera menée et que leur confidentialité sera respectée.
- Fournir aux employés et aux travailleurs des conseils sur la façon de soulever ces préoccupations.
- Rassurer les employés et les travailleurs sur le fait qu'ils devraient être en mesure de soulever de véritables préoccupations sans crainte de représailles, même s'ils s'avèrent être dans l'erreur.

Dans certains cas, elles peuvent s'avérer contraires aux lois locales d'un pays spécifique. Lorsque la législation locale impose des normes spécifiques différentes de celles énoncées dans les présentes directives, la législation locale s'appliquera. Si par contre, les présentes directives prévoient une norme plus élevée, elle prévaudra à moins que cela n'entraîne une activité illégale.

« Sodexo » désigne Sodexo SA, toutes les filiales et sociétés contrôlées par le Groupe Sodexo à travers le monde.

QUI PEUT PROCÉDER À UN SIGNALEMENT ?

Toute personne travaillant pour ou au nom de Sodexo peut procéder à un signalement. Cela est également possible pour toute partie prenante avec laquelle notre Société entretient ou a entretenu un quelconque type de relation commerciale (comme des clients, des fournisseurs, des actionnaires, des agents, des distributeurs, des représentants et des consommateurs) souhaitant faire part de ses préoccupations quant à une éventuelle faute.

QUEL PEUT ÊTRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT ?

Sodexo Speak Up peut être utilisé pour signaler tout soupçon de pratiques abusives d'entreprise au sein de notre groupe en toute bonne foi, à savoir : toute violation de la loi, de notre Code d'intégrité commerciale et/ou de ses politiques, en vertu desquelles notre groupe opère.

Exemples de pratiques abusives d'entreprise :

- Irrégularités comptables et d'audit
- Corruption ou actes criminels
- Conflits d'intérêts
- Création/ignorance de dangers pour l'environnement ou la sécurité
- Falsification des registres de la société
- Dommages physiques
- Vol de fonds ou de biens
- Remises non autorisées
- Vandalisme
- Harcèlement

Tout signalement est considéré comme un acte « de bonne foi », lorsque son auteur fournit des informations qu'il estime complètes, justes et exactes, lui permettant de raisonnablement croire en la véracité des informations fournies, même s'il apparaît ultérieurement qu'elles étaient erronées.

N'enquêtez jamais vous-même et ne cherchez pas de preuves pour établir un argumentaire solide. Nous vous garantissons qu'aucune mesure disciplinaire ou autre ne sera prise à votre encontre si votre préoccupation réelle s'avère ultérieurement erronée ou malavisée.

Sodexo Speak Up n'est pas un service d'assistance d'urgence ou ne saurait se substituer au fait de contacter les forces de l'ordre. Il est possible que les informations que vous soumettez via ce service ne soient pas examinées immédiatement. Si vous êtes confronté à une urgence mettant une vie en danger ou si vous pensez être confronté à une menace de dommages corporels imminents, veuillez contacter immédiatement la police locale ou les services d'urgence.

COMMENT PROCÉDER À UN SIGNALEMENT

En règle générale, la première personne à aborder pour tout signalement est votre supérieur hiérarchique. Vous pouvez également choisir de discuter de votre préoccupation avec votre représentant RH, votre auditeur interne ou votre représentant juridique.

Si vous suspectez une conduite inappropriée et pensez sincèrement que cette question ne peut être traitée par les canaux disponibles, vous pouvez utiliser le service externe Sodexo

Speak Up. Cela vous permettra de faire part de vos préoccupations de manière confidentielle et dans votre propre langue. Sodexo Speak Up est géré par une société indépendante et disponible 24h/24 et 7j/7, 365 jours par an.

Il existe deux façons de soumettre un signalement via Sodexo Speak Up:

- Faire un signalement en ligne sur le site Internet de Sodexo Speak Up à l'adresse www.speakup.sodexo.com
- Faire un signalement par téléphone, en appelant le numéro de téléphone Sodexo Speak Up pour votre pays si disponible. Veuillez consulter www.speakup.sodexo.com pour obtenir le numéro de téléphone et d'autres instructions

Lorsque vous soumettez un signalement, veuillez fournir autant d'informations détaillées que nécessaire pour permettre une évaluation et une enquête correctes, telles que :

- Le contexte, l'historique et la raison de votre préoccupation
- Les noms, dates, lieux et autres informations factuelles et pertinentes
- Tout document permettant d'étayer votre signalement

Confidentialité et absence de représailles

Toute personne qui effectue un signalement est protégée. Soyez assuré que vous ne souffrirez pas d'avoir soulevé de bonne foi des préoccupations à propos d'une inconduite présumée. Toute forme de menace ou de représailles ne sera pas tolérée. Les représailles sont traitées comme une affaire disciplinaire.

Vous pouvez faire part de vos préoccupations de manière anonyme (lorsque la législation de votre pays l'autorise). Nous vous encourageons toutefois à révéler votre identité, car il est plus difficile, voire impossible dans certaines circonstances, d'examiner les signalements rendus anonymes.

Lorsque vous aurez terminé votre signalement (en ligne ou par téléphone), vous recevrez un code unique appelé « numéro d'accès ». Vous pouvez l'utiliser pour rappeler ou accéder au site Web Sodexo Speak Up pour vérifier l'avancée de votre signalement. Vous pouvez voir si la personne traitant votre signalement a un retour à vous faire ou des questions supplémentaires à vous poser. Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir des informations supplémentaires.

Votre numéro d'accès est particulièrement important si vous choisissez de rester anonyme, car dans ce cas, nous ne pouvons vous contacter que par le biais du site Web.

EXAMEN ET ENQUÊTES

L'ensemble des signalements reçus par Sodexo sont consignés dans un système de gestion des cas. Selon la nature, l'urgence et l'impact potentiel de votre signalement, le cas sera traité par le responsable concerné.

Les signalements feront l'objet d'un examen initial et, si nécessaire, d'une enquête appropriée. Vous serez informé des conclusions générales, à savoir si Sodexo a établi que des pratiques abusives d'entreprise ont eu lieu ou non. Nous vous informons que nous ne serons pas en mesure de vous donner tous les détails quant à l'issue d'un cas (ou sur les mesures prises en la matière) pour des raisons de confidentialité, de respect de la vie privée et des droits légaux de toutes les personnes concernées.

Les examens et enquêtes seront menés de manière indépendante, équitable et impartiale à l'égard de toutes les parties impliquées et conformément aux lois et principes applicables (y compris un procès équitable). Les détails de l'affaire, votre identité ainsi que celle de toute autre personne mentionnée dans le signalement sont gardés confidentiels pendant et après l'enquête et ne sont partagés qu'avec les personnes ayant besoin d'en prendre connaissance.

Si vous êtes impliqué dans une enquête, vous devez coopérer et répondre à l'ensemble des questions de manière exhaustive et honnête. Toute erreur ou déclaration de fausses informations aux personnes menant l'enquête, tout retard, interférence ou refus de coopérer à toute enquête pourra entraîner des mesures disciplinaires. Toutes les parties impliquées, y compris les accusés, ont droit au respect de la confidentialité afin d'éviter des dommages inutiles à leur réputation. Par conséquent, si vous participez à une enquête ou si vous en prenez connaissance, vous devez en préserver la confidentialité.

Lorsqu'un signalement est fondé (à savoir que des pratiques abusives d'entreprise ont effectivement eu lieu), des mesures appropriées seront prises, le cas échéant, conformément à la loi et à notre règlement relatif aux mesures disciplinaires.

Les rapports seront traités dans un délai raisonnable, compris entre trois et six mois, notamment pour que les mesures appropriées soient prises, quelles que soient les personnes concernées.

Si vous estimez qu'un signalement que vous avez soumis ou dont vous avez fait l'objet n'a pas été traité de manière appropriée ou qu'une enquête n'a pas été correctement menée, veuillez en informer le Directeur Ethique Groupe.

Directeur Ethiques Groupe

255 quai de la Bataille de Stalingrad 92866 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 – France

Ethics.group@sodexo.com

PLUS D'INFORMATIONS

La Société se réserve le droit d'interpréter et/ou de modifier cette politique à tout moment afin de se conformer aux lois et règlements applicables ou de s'adapter aux changements organisationnels du Groupe Sodexo.

Documents

- Code de conduite Principes d'intégrité de Sodeo
- Déclaration de protection des données de Sodexo Speak Up

Ces Déclarations de Sodexo sont disponibles sur le site Internet Speak Up.

Contact

En cas de questions concernant ces directives de Speak Up ou si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter :

- Votre responsable, représentant RH, auditeur interne ou conseiller juridique
- Envoyez un e-mail à speakup.group@sodexo.com

Sodexo Group Ethic Office
255 quai de la Bataille de Stalingrad
92866 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 - France
Tél. : +33 (0)1 57 75 84 68 - Fax : +33 (0)1 57 75 84 68
www.sodexo.com

